

2024

CONSTRUCTION DE L'UNITÉ DE GESTION DES SÉDIMENTS (UGS) DE DRAGAGE DE CÉSARÉE A GUJAN

LE CHALLENGE DU SIBA : DONNER UNE DEUXIÈME VIE AUX SÉDIMENTS MARINS !

Le Bassin d'Arcachon : un espace d'activités maritimes professionnelles (ostréiculture, pêche...) et de loisirs à préserver ! Un désenvasement régulier des ports et chenaux est indispensable pour maintenir les niveaux d'eau nécessaires à la navigation.

COMPÉTENCES

CONFIÉES AU SIBA PAR LES COMMUNES ET LE SYNDICAT DES PORTS (SMPBA) :

DRAGAGE DES CHENAUX D'ACCÈS AUX PORTS ET ACCÈS AU RIVAGE

2 à 5 ports* dragués par an.

*tous les ports du Bassin sauf Arcachon et la Vigne, ports non asséchants, qui gèrent leurs opérations de dragage en autonomie avec également un retour à terre des sédiments

UTILISATION DE MOYENS TECHNIQUES ADAPTÉS À CHAQUE DRAGAGE



UN CHOIX DU TERRITOIRE : RETOUR À TERRE DES SÉDIMENTS EXTRAITS !

Les sédiments du Bassin sont classés non inertes et non dangereux.

LOCALISATION DES DIFFÉRENTS SITES DE GESTION À TERRE DES SÉDIMENTS



2025

MISE EN SERVICE DE L'UGS DE CÉSARÉE POUR ACCUEILLIR ET TRAVAILLER LES SÉDIMENTS

Sur 8 ha, 4 bassins étanches pour l'égouttage et le stockage des sédiments.

Particularité adaptée aux enjeux de valorisation : une aire de travail couverte de 2000 m² : des sédiments disponibles à tout moment pour les entreprises. Cette aire est équipée de panneaux photovoltaïques : la production d'électricité sera réinjectée dans le réseau local de la ZA à proximité.

Avec la participation du SMPBA et le soutien financier de l'État et du FEDER pour un projet de 3 200 000 € TTC



PRÉPARATION DES SÉDIMENTS POUR LES RÉUTILISER LOCALEMENT

UGS de Césarée : 35 000 m³ de capacité totale de stockage du site.

VALORISATION DES SÉDIMENTS MARINS DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES POUR LE RÉEMPLOI DES SÉDIMENTS DE DRAGAGE

En remblais dans les travaux d'assainissement
En création de pistes forestières
En création de pistes cyclables
En terre végétale pour des aménagements paysagers
A l'étude : des briques à base de sédiments (construction durable). Un local témoin sur Césarée en 2025 !



Terre végétale pour aménagements paysagers



Création de pistes forestières

2021 : UGS D'ARÈS

25 000 M3 POUR TRAVAILLER LES SÉDIMENTS

Conçue pour accueillir la biodiversité, aucune intervention 6 mois/an pour préserver la quiétude du site.

Coût : 2 614 000 € TTC avec une subvention de l'ADEME de 90 000 €